



Imposition sur plus value

Par **ghighi**, le **28/06/2013** à **10:25**

bonjour

Nous sommes 5 frères et soeur, suite au décès de notre mère nous sommes propriétaires de son appartement dont elle nous avait donné la nue propriété.

En cas de vente pour le calcul de la plus value quelle base faut-il prendre:

la valeur de l'immeuble à partir de laquelle a été calculée la valeur de la nu propriété ou bien la valeur de la nue propriété?

Merci

Par **trichat**, le **29/06/2013** à **18:17**

Bonsoir,

Pour le calcul de la plus--value immobilière, ci-dessous extrait de l'instruction fiscale sur le calcul des plus-values immobilières:

"En cas d'acquisition à titre gratuit, le prix d'acquisition s'entend, en principe, de la valeur vénale retenue pour la détermination des droits de mutation à titre gratuit (article 150 VB du CGI)".

Cela correspond donc à la valeur de la nue-propiété au jour de la donation, nue-propiété évaluée elle-même par rapport à la valeur vénale du bien avant démembrement.

Cordialement.